

Séance du Conseil Municipal du 25 JUILLET 2013

Présents : ADELYS Christian, Maire - DELOURME Jean-Pierre - MARTIN Louis-Marie - HUET Gilbert - CARUEL Jacky, adjoints – CAUDAL Marie-Laure - DEFONTAINE Michel - DORE Dominique – FOLLIOT Ludovic - MAUNET Philippe - MILOUX Josiane - NOURRY Laurent - PICARD Laurence - TARDIVEL Richard – LE RAY Marie-Pierre

Absents excusés :

- JEANNE DIT FOUQUE Pierrette ayant donné pouvoir à CARUEL Jacky
- DESMET Florence

Secrétaire de séance : CAUDAL Marie-Laure et MAUNET Philippe

En début de la séance le Conseil Municipal approuve la proposition de Jean-Pierre DELOURME pour rajouter à l'ordre du jour un sujet : approbation du zonage d'assainissement de CAMPENEAC

ADOPTION DU PV DU 27/06/2013

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 27/06/2013.

REPARTITION DES SIEGES DU FUTUR CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Les conseils communautaires seront élus au suffrage universel à compter de 2014. En raison de cette élection, il s'avère nécessaire d'améliorer la représentation des communes membres en prenant en compte leur poids démographique. Les nouvelles règles relatives à la composition des conseils communautaires prévoient que :

- Le nombre de sièges à pourvoir est fixé par un tableau arrêté par le législateur et varie en fonction de la taille démographique de l'EPCI à fiscalité propre ;
- Ces sièges sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, avec toutefois deux tempéraments :
 - Chaque commune doit avoir au minimum un délégué. La représentation de chaque commune est ainsi garantie ;
 - Aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges. Ce mécanisme de redistribution des sièges est destiné aux EPCI qui comptent une commune-centre sensiblement plus peuplée que l'ensemble des autres communes de l'EPCI.

Tableau récapitulatif

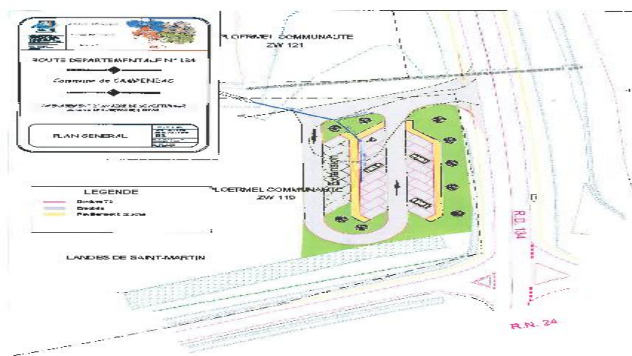
	Nbre Hab.		Nbre de conseillers Actuel	Nbre sans accord Suivant les regles ...	Nbre avec Accord Local
• PLOERMEL	9067	56,92%	11 (40%)	14 (50%)	14 (40%)
• TAUPONT	2132	13,57%	4 (14,84%)	4 (14,29%)	5 (14,28%)
• CAMPENEAC	1811	11,36%	3 (11,11%)	4 (14,29%)	5 (14,28%)
• LOYAT	1556	9,76%	3 (11,11%)	3 (10,71%)	5 (14,28%)
• GOURHEL	590	3,70%	2 (7,40%)	1 (3,57%)	2 (5,71%)
• MONTERREIN	387	2,42%	2 (7,40%)	1 (3,57%)	2 (5,71%)
• MONTERTELOT	355	2,22%	2 (7,40%)	1 (3,57%)	2 (5,71%)
TOTAL	15928		27	28	35

Le conseil municipal, à l'unanimité :

Donne son accord total pour une répartition avec accord local soit 35 délégués répartis suivant le tableau ci-dessous :

- PLOERMEL : 14
- TAUPONT : 5
- CAMPENEAC : 5
- LOYAT : 5
- GOURHEL : 2
- MONTERREIN : 2
- MONTERTELOT : 2

A TITRE D'INFORMATION LA ZONE DE COVOITURAGE DE LINVO EST EN COURS DE PROJET POUR 2013/2014



APPROBATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE CAMPENEAC

Vu la délibération du conseil municipal en date du 31 janvier 2013 proposant le plan de zonage de l'assainissement ;
Vu l'arrêté municipal du 30 avril 2013 soumettant le plan de zonage de l'assainissement à l'enquête publique ;
Vu les conclusions du Commissaire Enquêteur ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- approuve le plan de zonage d'assainissement tel qu'il lui est présenté
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes rendant exécutoire le zonage d'assainissement

DEMANDE D'ACCORD DE PRINCIPE POUR ACHAT CHEMIN D'EXPLOITATION

Par lettre en date du 8 juillet 2013 Mr NOEL Pierre demeurant Treffrain nous informe qu'il souhaite se porter acquéreur d'un chemin cadastré Z034 (290 m²) desservant les parcelles Z031, Z032, Z033, Z035 et Z036 (voir plan). La parcelle Z037 dispose d'un accès.

L'accord de principe du Conseil Municipal pour la vente de toute ou partie la parcelle Z034 de 290 m² sera communiqué par courrier à Mr NOEL Pierre.

Le courrier précisera que les frais de vente (prix fixé par France Domaines), de notaire, d'enquête publique et les frais éventuels de bornage seront à la charge du demandeur.

DEMANDE D'ACCORD POUR LA VENTE DE FERRAILLE

La commune dispose d'un stock de matériaux métalliques. La société GUYOT Environnement ZA du Bois Vert rue Gille Roberval PLOERMEL propose la reprise de ces matériaux au prix de 120 € la tonne.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est d'accord pour la vente de ferraille au prix proposé.

DISSOLUTION DU SIAEP DE PLOËRMEL ET CREATION DU SIAEP DE BROCELIANDE

Suite à la volonté des Syndicats de Ploërmel, de Mohon-La Trinité-Porhoët et de Mauron de se rapprocher pour former un syndicat d'eau potable unique sur leur territoire ;

Suite à la délibération du conseil municipal de Ploërmel en date du 28 mars 2013 approuvant la création et les statuts du SIAEP de Brocéliande ;

Le Préfet du Morbihan et le Préfet d'Ille et Vilaine ont pris un arrêté inter-préfectoral fixant le périmètre du SIAEP de Brocéliande.

Parallèlement à la création du SIAEP de Brocéliande, les SIAEP de MAURON, LA TRINITE PORHOËT et PLOËRMEL seront dissous au 31 décembre 2013 et la procédure de dissolution tiendra compte des conditions de répartition des biens et personnels.

➤ Le conseil municipal à l'unanimité:

- approuve la dissolution du SIAEP de Ploërmel. au 31 décembre 2013
- approuve la création du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Brocéliande au 1^{er} janvier 2014
- approuve les statuts du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Brocéliande annexés à la présente délibération
- approuve le transfert de la compétence Eau potable de la commune au syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Brocéliande.

RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRE SUR LA VOIRIE RUE DU HAUT VILLAGE ET LOTISSEMENT LES PINS

TRANCHE FERME		Délai				Prix		Notation	
Valeur Technique		(semaines)	critère 1	critère 2					
BROCELIANDE TP	50,00	7	3,57	5,00	8,57	69 917,00 €	40,00	96,57	
CHARRIER TP	50,00	6	4,17	5,00	9,17	76 705,90 €	35,46	95,63	
COLAS	50,00	5	5,00	5,00	10,00	70 410,15 €	39,72	99,72	
TRANCHE FERME + TRANCHE CONDITIONNELLE (plateau surélevé)									
Valeur Technique		(semaines)	critère 1	critère 2					
BROCELIANDE TP	50,00	10	4,50	5,00	9,50	118 205,25 €	40,00	99,50	
CHARRIER TP	50,00	10	4,50	5,00	9,50	131 709,30 €	36,90	95,40	
COLAS	50,00	9	5,00	5,00	10,00	120 740,55 €	38,16	99,16	
TRANCHE FERME + TRANCHE CONDITIONNELLE (giratoire-plateau)									
Valeur Technique		(semaines)	critère 1	critère 2					
BROCELIANDE TP	50,00	10	3,75	5,00	9,50	127 462,00 €	40,00	99,50	
CHARRIER TP	50,00	10	4,50	5,00	9,50	140 589,10 €	36,27	95,77	
COLAS	50,00	9	5,00	5,00	10,00	130 011,75 €	38,22	99,22	

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de choisir pour les travaux de la voirie rue du Haut Village et lotissement des Pin la société BROCELIANDE TP pour effectuer la tranche ferme plus la tranche conditionnelle (plateau surélevé) d'un montant total de 118 205.25 €.

MISE A DISPOSITION LOCAUX ASSOCIATION DE LA PAROISSE

Par décision du Conseil Municipal du 10 juin 2013 il est décidé qu'une convention de mise à disposition de locaux communaux situés à l'étage du bâtiment n°6 place de la mairie sera proposée à la signature du représentant de l'association paroissiale.

Le rendez vous organisé le 2 juillet 2013 avec les représentants de l'association paroissiale n'a pas permis la signature de cette convention. Il est demandé, notamment, la possibilité d'ajouter à cette convention la mise à disposition de la pièce située au rez-de-chaussée de ce même bâtiment.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de mettre à disposition l'étage du bâtiment n°6 pour la l'association de la paroisse sans aucune mise en état des locaux et aucun changement à la convention. Le Conseil Municipal confirme la décision du 10 juin 2013.